

Demande de bourse nationale de collège pour l’année 2021-2022

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

1/ Les ressources de la famille selon le revenu fiscal de référence inscrit sur **le ou les avis d’imposition 2021 sur les revenus de 2020** du ménage du demandeur.

2/ les enfants à charge : c’est le nombre total d’enfants mineurs ou en situation de handicap et d’enfants majeurs célibataires à charge tel qu’il figure sur votre avis d’impôt sur le revenu.

Si l’enfant n’est pas référencé sur l’avis fiscal du parent demandeur (attestant avoir la charge effective de son enfant), à défaut de justificatif, la demande est irrecevable.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d’une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d’enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne pas dépasser	15 795	19 440	23 085	26 730	30 376	34 021	37 666	41 311

- En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins.
- En cas de résidence alternée de l’élève, il sera tenu compte des revenus du demandeur de la bourse, ou des revenus de son ménage recomposé. Une seule demande est autorisée par élève ; le fait de recevoir deux demandes pendant la campagne de bourse entraînera l’irrecevabilité des deux demandes.
- En cas de modification de la situation familiale entraînant une diminution de ressources en 2020, veuillez prendre contact avec le secrétariat

COUPON REPONSE

**A remettre OBLIGATOIREMENT au professeur principal daté et signé
Pour le vendredi 10 septembre 2021**

NOM Prénom du Responsable.....

NOM Prénom de l’élève..... Classe

Au vu du barème ci-dessus :

J’ai droit à la bourse, je fais la demande en ligne avant le 21 octobre 2021.

*Si vous avez donné votre consentement pour la reconduction automatique les années précédentes (sauf pour une première demande, **nouveaux** élèves de 6° et autres niveaux), vous n’aurez aucune action à effectuer.*

Je n’ai pas droit à la bourse, je ne fais pas de demande.

ATTENTION : ce coupon réponse n’est pas la demande de bourse, vous devez la saisir en ligne en vous connectant à l’adresse <https://teleservices.education.gouv.fr/> en vous aidant du flyer ci-contre (recto verso.).

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute difficulté, adressez-vous à Mme NICOLETTO, secrétariat du collège, au 05 53 89 50 56.

Date et signature